

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le CESE veut faciliter le financement des TPE et PME](#)
- [Les négociations sur l'assurance-chômage se poursuivent](#)
- [Commerce extérieur : faut-il redouter la taxe Trump ?](#)
- [Ces secteurs d'activité qui vont le plus embaucher au 2e trimestre 2017](#)
- [Impactée par les attentats, l'hôtellerie parisienne devrait se relancer grâce au luxe](#)
- [La sortie anticipée du nucléaire coûterait plus de 200 milliards d'euros](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le déficit de la Sécurité sociale se réduit, mais moins que prévu](#)
- [Pour réduire le déficit de la Sécu, les Français prêts à taxer les labos et à limiter les tarifs](#)
- [Front National : enquête pour travail dissimulé](#)
- [Avec la réforme du système de santé américain, 14 millions de personnes ne seraient plus assurées en 2018](#)

FISCALITE

- [Présidentielle : faut-il réformer l'impôt sur le revenu ?](#)
- [Pour gonfler ses recettes fiscales, Bercy a trouvé la martingale](#)
- [Le patrimoine de Marine Le Pen serait sous-évalué, estime le fisc](#)
- [La déclaration de patrimoine de Macron dans le viseur d'Anticor](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Dieselgate : la direction de Renault, y compris Carlos Ghosn, impliquée](#)
- [Émissions de diesel : Opel blanchi](#)
- [Airbus : une enquête ouverte en France pour soupçons de fraude](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [La Défense : 1200 salariés d'Orange vont s'installer à Cœur Défense](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [Onze candidats officiellement en lice pour la présidentielle](#)
- [François Fillon mis en examen pour détournement de fonds et recel d'abus de biens sociaux](#)
- [Gattaz critique le « manque de vision » de tous les candidats à la Présidentielle](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le CESE veut faciliter le financement des TPE et PME

Le 15/03/17, le **CESE** (Conseil économique, social et environnemental) a adopté un avis, "Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité", dont le but est d'améliorer l'accès au financement des TPE et PME, que l'organisme juge encore « *trop restreint* ». Cet avis contient une vingtaine de mesures. Pour le CESE, il est impératif de développer les prêts pour la trésorerie et l'investissement matériel. Depuis le début de la crise économique, la situation est toutefois un peu meilleure. **Frédéric Boccara**, économiste, membres des personnalités qualifiées au CESE et auteur de l'avis : « *Ce qui a été fait depuis 2008 pour améliorer l'accès au crédit a bien fonctionné, qu'il s'agisse de la mise en place de la médiation du crédit ou de la création de Bpifrance* ». Mais, selon lui, cela ne suffit pas. Pour deux raisons : **01)**- L'investissement des entreprises « *est en grande partie orienté vers l'immobilier plutôt que les capacités de production* » ; **02)**- Parce qu'il reste « *des trous dans la raquette, notamment le financement de la trésorerie et celui des investissements immatériels* ». Le rapport préconise une amélioration des relations entre les entreprises et les banques en renforçant la confiance entre les deux. Pour cela, il faut donner plus de force aux missions de la Médiation du crédit « *pour lui donner un rôle de conseil en amont de l'éventuel conflit entre la TPE et sa banque* ». En ce qui concerne l'accès au crédit, le CESE prône la création de fonds régionaux « *permettant de garantir ou de bonifier les crédits bancaires aux TPE, en prenant des critères liés à l'emploi ou la valeur ajoutée projetés par l'entreprise* ». Ceci accompagné par un développement du rôle de Bpifrance auprès des TPE. **M. Boccara** : « *Il faudrait développer le prêt de développement dédié au TPE qui vise actuellement autour de 5 000 TPE par an. Notre idée, c'est qu'il puisse toucher plutôt 50 000 TPE par an pendant cinq ans* ». Pour le CESE, il faut aussi renforcer les fonds propres. Comment ? En faisant bénéficier d'un avantage fiscal les TPE-PME qui affectent une partie de leur résultat en fonds propres. Il y aurait une condition à cette baisse d'impôt sur le résultat : Les nouveaux fonds propres devraient servir « *à des fins d'investissements productifs, porteurs d'emploi* ». Au sein du CESE, et de sa commission de l'économie et des finances, il n'y a pas eu unanimité. Par exemple, le président de la CGPME, **François Asselin**, a voté contre : « *Cet avis est celui des occasions manquées. Le problème des PME est plus celui de la rentabilité que celui du financement* ». Avant d'ajouter que, pour lui, « *le conditionnement de la modulation de l'impôt sur le résultat à un investissement productif [est un] non sens !* ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/le-cese-veut-faciliter-le-financement-des-tpe-et-pme.N515099>

(Source : www.usinenouvelle.com du 16/03/2017, Arnaud Dumas)

[Retour au sommaire](#)

● Les négociations sur l'assurance-chômage se poursuivent

Le 13/03/17, juste avant la reprise des négociations sur l'Assurance chômage, le patronat a remis aux autres partenaires sociaux un document dans lequel il a revu certaines dispositions concernant les demandeurs d'emploi les plus âgés. Ainsi, le **Medef** propose désormais que la durée maximale d'indemnisation passe à 27 mois dès 55 ans, puis à 30 mois à 56 ans, à 33 mois à 57 ans et à 36 mois à 59 ans – le texte d'origine prévoyait de « *reporter l'accès à ces indemnités longues à 57 ans* ». NB : les plus de 50 ans représentent un quart des bénéficiaires de l'assurance-chômage. Les réactions syndicales. **Force Ouvrière** considère que le texte n'est toujours « *pas admissible* ». **Michel Beaugas** : « *Notre position est claire, on ne doit pas reculer l'âge d'entrée* ». **La CFDT** serait pour une « *solution intermédiaire* », qui comprendrait une entrée progressive dans la « *filière seniors* » entre 52 et 56 ans. **Le Figaro** : « *Cette proposition permettrait 330 millions d'euros d'économies et toucherait 38 000 personnes, alors que le scénario initial du Medef devait en générer 660 millions et concerner 59 000 personnes* ». En ce qui concerne les contrats courts, le Medef veut toujours que les négociations aient lieu dans les secteurs économiques les plus utilisateurs de contrats de moins d'un mois, considérant que ces secteurs seront plus à même d'élaborer « *les incitations pertinentes [...] permettant de modérer leur utilisation* ». Les réactions syndicales. **M. Beaugas, FO** : « *[Le patronat est] sur une vraie*

stratégie des petits pas, c'est-à-dire qu'on n'a pas beaucoup avancé ». **Denis Gravouil, CGT** : « *C'est du vent* ».

<http://www.lefigaro.fr/social/2017/03/14/20011-20170314ARTFIG00060-assurance-chomage-les-negociations-reprennent.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/03/2017, AFP, AP, Reuters Agences)

● Commerce extérieur : faut-il redouter la taxe Trump ?

Donald Trump, président des Etats-Unis, entend mettre en place une taxe sur les produits étrangers pour favoriser le Made in USA. Cette « *border adjustment tax* » serait de l'ordre de 20 %. Les secteurs fortement exportateurs s'inquiètent. **01)**- L'aéronautique ; **02)**- Le secteur du luxe (joailliers, parfumeurs, maroquiniers) : la production sur place n'est pas envisageable ; **03)**- Les producteurs de vins et de spiritueux : là aussi, la production sur place n'est pas envisageable. Or, les Etats-Unis sont le troisième partenaire de la France, derrière l'Allemagne et l'Espagne. **Pierre Gattaz**, président du Medef : « *Il faudrait réfléchir à une solution européenne si cette taxe devait voir le jour* ». **La Tribune** : « *Il reste à savoir si les intérêts européens seraient convergents, auquel cas, l'Union européenne pourrait se défendre. Sinon, il y a fort à parier que chacun de ses membres tente de jouer sa propre partition et négocie seul des accords bilatéraux avec les Etats-Unis* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/commerce-exterieur-faut-il-redouter-la-taxe-trump-662517.html#xtor=EPR-2-\[I-actu-du-jour\]-20170316](http://www.latribune.fr/economie/france/commerce-exterieur-faut-il-redouter-la-taxe-trump-662517.html#xtor=EPR-2-[I-actu-du-jour]-20170316)

(Source : www.latribune.fr du 16/03/2017, Fabien Piliu)

● Ces secteurs d'activité qui vont le plus embaucher au 2e trimestre 2017

Le 14/03/17, **ManpowerGroup** a publié son baromètre des perspectives d'emploi en France pour le deuxième trimestre 2017. Pour cela, un millier de patrons français ont été interrogés. Il en ressort que les intentions d'embauche des chefs d'entreprise français restent stables (stables par rapport au premier trimestre, + 3 points sur un an) : 4 % seulement d'entre eux envisagent d'augmenter leurs effectifs ; 3 % envisagent de les réduire ; 90 % ne prévoient ni hausse ni baisse de leur masse salariale. **ManpowerGroup** : « *Soit un solde net de + 2 % enregistré pour le quatrième trimestre consécutif* ». Dix **secteurs** ont été étudiés ; dans cinq d'entre eux, les effectifs devraient croître : la construction (+ 10 %), le transport et la logistique (+ 7 %), les activités financières et les services aux entreprises (+ 6 %) – seul les services publics ne prévoient ni hausse ni baisse. Les secteurs pessimistes : les industries extractives (- 5 %), l'agriculture, la forêt, la chasse et la pêche (- 4 %). **Alain Roumilhac**, président de ManpowerGroup France : « *Après des années difficiles, le secteur de la construction bénéficie d'une belle embellie initiée en 2016 et qui semble se confirmer pour 2017. De manière générale, les perspectives d'embauche devraient s'inscrire dans la continuité de celles observées lors des trois premiers mois de l'année* ».

Par tailles d'entreprises : les entreprises de taille moyenne (de 50 à 249 salariés) sont les plus optimistes (+ 9 % d'embauches), puis les petites entreprises (de 10 à 49 salariés) avec + 5 %, les grandes entreprises (250 salariés et plus) avec + 3 % et enfin les TPE (moins de 10 salariés) avec + 1 %. **Par régions** : la région du Sud (+ 5 %), l'Île-de-France (avec la progression la plus importante dans l'Hexagone en passant de - 1 % à + 3 %), le Nord et l'Est (+ 3 %). La progression la plus faible touche le Centre-Ouest (- 5 %).

[https://www.challenges.fr/economie/ces-secteurs-d-activite-qui-vont-le-plus-embaucher-au-2e-trimestre-2017_460371#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20170314](https://www.challenges.fr/economie/ces-secteurs-d-activite-qui-vont-le-plus-embaucher-au-2e-trimestre-2017_460371#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20170314)

(Source : www.challenges.fr du 14/03/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Impactée par les attentats, l'hôtellerie parisienne devrait se relancer grâce au luxe

Selon une étude publiée le 14/03/17, par **PwC**, l'hôtellerie parisienne, qui a été fortement touchée par les conséquences des attentats devrait repartir en 2017 et 2018, principalement grâce à son segment « *luxe* ». **PwC** : « *[En 2016, le] taux d'occupation a chuté de près de 10 points avec un revenu par chambre disponible (RevPar) en recul [de] 13,2 % par rapport à l'année précédente, le secteur hôtelier parisien devrait repartir au cours des deux prochaines années* ». Les prévisions de PwC, pour 2017 : + 3,6 % ; pour 2018 : + 5,8 %. Les taux d'occupation, eux, devraient progresser de près de 4 %. **PwC** : « *[Par ailleurs,] l'hôtellerie de*

luxe devrait fortement se développer pour répondre à la demande. Ainsi, les rénovations du Crillon et du Lutetia - attendues depuis plusieurs années, ainsi que les prochaines inaugurations prévues, telles que celles de l'hôtel Okko et du Cheval Blanc (hôtel du groupe LVMH qui s'installera en 2018 dans l'immeuble de la Samaritaine) devraient avoir un impact très positif sur le marché parisien ». **Arnaud Thibésart**, associé spécialiste de l'hôtellerie chez PwC : « Alors que la Ville de Paris vient d'annoncer sa stratégie touristique 2017-22 qui vise 2 % de visiteurs supplémentaires par an, elle peut compter sur la tenue de nombreux événements attractifs au cours des 2 prochaines années ». Les événements qui devraient contribuer à ce redressement : le Salon du Bourget, le 25ème anniversaire de Disneyland Paris, l'ouverture du musée Yves Saint-Laurent en 2017. **La Tribune** : « Reste également à plus long terme l'éventualité des Jeux olympiques à l'été 2024 et l'Exposition universelle 2025... »

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/tourisme-loisirs/impactee-par-les-attentats-l-hotellerie-parisienne-devrait-se-re lancer-grace-au-luxe-661562.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20170314>

(Source : www.latribune.fr du 14/03/2017, avec AFP)

● La sortie anticipée du nucléaire coûterait plus de 200 milliards d'euros

D'après l'**Institut Montaigne**, l'abandon du nucléaire prévu dans les programmes électoraux de Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon d'ici 2035 coûterait 217 milliards d'euros. **La Croix** : « La facture devrait s'élever à 10,1 milliards par an durant le prochain quinquennat et il restera alors quelque 170 milliards d'euros à payer ». L'Institut précise que le calcul est toutefois pour le moins compliqué, du fait qu'il prend en compte « un très grand nombre de paramètres et de données qui ne sont pas toutes publiques. [À cela s'ajouteront] des coûts indirects, de perte de compétitivité de nos entreprises, de perte d'image de la filière nucléaire ». Pour l'Institut, un regret : l'aspect financier d'une sortie du nucléaire – sortie (totale ou partielle) inscrite sur l'agenda politique depuis des années maintenant – est « globalement absent des débats » : « L'étude d'impact de la loi de transition énergétique pour la croissance verte ne procède ainsi à aucun chiffrage de la réduction de la part du nucléaire dans le mix énergétique. Il en est de même du volet dédié aux impacts économiques et sociaux de la programmation pluriannuelle de l'énergie ». Le seul rapport parlementaire sur le sujet date de 2014 ; il concerne la fermeture anticipée de Fessenheim, qui a été chiffrée à 5 milliards d'euros (soit 4 milliards de manque à gagner pour EDF et 1 milliard pour « la société (investissements dans le réseau, perte fiscale importante pour les collectivités avoisinantes, impacts sur l'emploi...) »). **Les dépenses entraînées par une sortie du nucléaire** : « L'investissement dans de nouvelles capacités de production, principalement à partir d'énergies renouvelables, mais aussi de centrales à gaz, qu'il faudra faire accepter par les populations concernées ». Un coût total de 179 milliards d'euros. Conséquence : un renchérissement du coût moyen de production de l'électricité, et donc « des répercussions en termes de pouvoir d'achat pour les ménages et de baisse de compétitivité pour les entreprises, notamment les plus énergivores, dont l'impact économique n'a pas été chiffré ». Autre dépense : les coûts d'adaptation du réseau, « faisant passer le système électrique français d'un système très centralisé à un système décentralisé ». Le coût : au moins 13 milliards d'euros. L'indemnisation d'EDF serait de l'ordre, elle, de plus de 25 milliards d'euros ; le manque à gagner pour la balance commerciale française est, lui, estimé à 25 milliards d'euros par an.

[Retour au sommaire](#)

Institut Montaigne : « La sortie du nucléaire aura un coût environnemental non négligeable, [puisqu'en] l'absence de solutions de stockage déployables massivement à des coûts acceptables, [l'intermittence des énergies renouvelables obligera à] avoir recours à des moyens de production alternatifs, nécessairement d'origine fossile en l'absence de nucléaire ». Un coût environnemental et économique d'une « augmentation significative des émissions de carbone », auquel il faut ajouter le coût politique « non chiffrable, d'un non-respect des engagements de l'accord de Paris ». Dernier point, toujours selon l'Institut : « La sortie du nucléaire fait peser un risque sur la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays qui ne peut non plus être chiffré ». Des éléments importants ne sont pas chiffrés dans

l'étude, comme le coût du démantèlement des centrales nucléaires, celui de l'enfouissement des déchets car il s'agit d'opérations qu'il faudra prendre en compte, quel que soit le calendrier. **Institut Montaigne** : « *Cependant, démanteler l'ensemble du parc nucléaire français en même temps a un vrai coût lié à la non-optimisation de la filière* ».

http://www.la-croix.com/Economie/France/La-sortie-anticipée-du-nucléaire-couterait-plus-de-200milliards-deuros-2017-03-14-1200831864?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20170314&utm_campaign=newsletter_crx_alert&utm_term=598854&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.com du 14/03/2017, Vincent de Féligonde)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Le déficit de la Sécurité sociale se réduit, mais moins que prévu

Le 16/03/17, les comptes définitifs de la Sécurité sociale pour 2016 montrent une nette amélioration. Le déficit est à son niveau le plus bas depuis 2002 (- 7,8 Mds €, contre une prévision dans la LFSS 2016 à - 9,7 Mds € ; + 3 Mds par rapport à 2015 où le déficit s'élevait à - 10,8 Mds €). Le résultat est cependant un peu moins bon que les dernières prévisions de la Commission des comptes de la Sécurité sociale qui estimait, en septembre dernier, que le déficit pourrait être de 7,1 Mds €. Selon le gouvernement, cette différence s'explique par « *une moindre dynamique de l'assiette salariale du secteur privé (2,4 % de croissance en 2016 selon les dernières données de l'Acos, contre 2,6 % attendu)* ». **Espace Social Européen** : « *Dans le détail, le déficit du régime général atteint - 4,1 Mds € dont - 4,8 Mds € pour la branche maladie, + 0,8 Md € pour les AT-MP, + 0,9 Md la retraite, - 1 la famille. Et - 3,6 Mds € pour le FSV* ». **Michel Sapin**, ministre des Finances et de l'Economie, et **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, dans un communiqué commun : « *Cette amélioration est le résultat de la politique déterminée du gouvernement pour améliorer les droits sociaux et renforcer la prise en charge des dépenses de santé des Français* ».

<http://www.espace-social.com/>

(Source : La lettre d'Espace Social Européen du 17/03/2017)

● Pour réduire le déficit de la Sécu, les Français prêts à taxer les labos et à limiter les tarifs

L'édition 2016 du Baromètre d'opinion de la **DREES** (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a pour thème la réduction du déficit de la Sécurité sociale. Concernant la branche maladie, les moyens préconisés par les Français sont : **01)**- La taxation des fabricants de médicaments (83 % des personnes interrogées) ; **02)**- La limitation des tarifs des professionnels de santé (81 %) ; **03)**- L'élargissement des tâches des pharmaciens et des infirmiers (66 %) ; **04)**- La limitation des prescriptions (64 %) ; **05)**- La prescription obligatoire de médicaments génériques (53 %). Sont rejetées à une large majorité la restriction des remboursements, la hausse des cotisations et la baisse de la prise en charge des longues maladies. En ce qui concerne leur santé, les trois quarts des Français s'affirment personnellement en bonne santé. **La DREES** : « *Cette représentation négative [...] pourrait expliquer le souhait des personnes interrogées que les efforts pour réduire le déficit de la branche maladie ne se fassent pas au détriment des assurés* ». Une grande source d'inquiétude pour les Français : le financement de la Sécu. Pour 74 % des personnes interrogées, le système coûte trop cher à la société (+ 6 points par rapport à 2014). **Le Quotidien du Médecin** : « *Seulement quatre personnes sur dix choisiraient d'en faire reposer les ressources principalement sur les cotisations sociales, ou la CSG (comme c'est le cas aujourd'hui). Imposer les bénéfices des entreprises, via l'impôt sur les sociétés arrive en deuxième position des modes de financement le plus souvent choisis (23 %), avant la TVA (15 %)* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/03/14/pour-reduire-le-deficit-de-la-secu-les-français-prets-taxer-les-labos-et-limiter-les-tarifs_845602

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 14/03/2017, Marie Foutt)

[Retour au sommaire](#)

● Front National : enquête pour travail dissimulé

Le 30/01/17, une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Nanterre ; l'objet de l'enquête : une plainte déposée pour travail dissimulé pendant 17 ans (de fin 1999 à fin 2016) par **M. Zablouk**, le chauffeur de Jean-Marie Le Pen. M. Zablouk affirme par ailleurs avoir été ponctuellement, en plus de ses fonctions auprès de M. Le Pen, le chauffeur d'autres membres du Front national (FN), dont Marine Le Pen. Le FN, par la voix de son trésorier, **Wallerand de Saint Just**, dit « *réfuter absolument toutes les allégations de M. Zablouk* ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/03/15/97001-20170315FILWWW00061-front-national-enquete-pour-travail-dissimule.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 15/03/2017, avec AFP)

● Avec la réforme du système de santé américain, 14 millions de personnes ne seraient plus assurées en 2018

D'après un rapport publié le 13/03/17 par le Bureau du budget du Congrès (CBO) des Etats-Unis, le projet du parti républicain, au pouvoir depuis l'élection de son candidat Donald Trump, conduirait à une baisse du nombre des assurés sociaux américains de 14 millions en 2018. En comparant avec le système de l'Obamacare, l'écart de couverture atteindrait 24 millions de personnes d'ici 2026. **Le CBO** : « *Mais le texte actuellement en discussion au Congrès réduirait de 337 milliards de dollars le déficit fédéral américain sur la prochaine décennie, en raison de la baisse des subventions publiques à la santé* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/34504-etats-unis-sante-reforme-systeme-sante-americain-millions.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20170314](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/34504-etats-unis-sante-reforme-systeme-sante-americain-millions.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20170314)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 14/03/2017, AFP)

FISCALITE

● Présidentielle : faut-il réformer l'impôt sur le revenu ?

Les candidats à l'élection présidentielle face à l'impôt sur le revenu (IR). Leurs propositions (par ordre alphabétique) :

→ **Nicolas Dupont-Aignan** : Il veut « *baisser de 10 % [...] l'impôt sur le revenu pour tous les Français (7 milliards par an) et rétablir la demi-part pour les veufs et les veuves* ». Il entend baisser les charges salariales (de 40 milliards d'euros) dans le but d'obtenir une augmentation des salaires (+ 10 %). **M. Dupont-Aignan** : « *L'objectif est de baisser les charges salariales pour augmenter la part du net par rapport au brut. [...] Cela sera financé progressivement - si on réussit - par la lutte contre la fraude sociale et la fraude fiscale* ».

→ **François Fillon** : sa priorité est plutôt de réduire la fiscalité des entreprises. Il ne souhaite pas réduire l'IR automatiquement et immédiatement. Ce qu'il propose : « *réduire l'impôt sur le revenu de 30 % à 50 % du montant investi dans une PME jusqu'à hauteur d'un million d'euros [et] relever le plafond du quotient familial à 3 000 euros* ». Autre proposition : abroger le prélèvement à la source.

→ **Benoît Hamon** : il veut individualiser l'IR, le fusionner avec la CSG (contribution sociale généralisée), « *qui participe au financement de la Sécurité sociale* ». **Le Figaro** : « *La CSG est assise sur l'ensemble des personnes domiciliées en France. Cette fusion permettrait donc d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu (aujourd'hui, moins d'un foyer sur deux paie cet impôt)* ». Enfin, il veut augmenter le nombre de tranches d'imposition, qui passeraient à 10 contre 5 aujourd'hui. Le but : avoir un IR davantage progressif.

→ **Marine Le Pen**. Elle désire baisser de 10 % l'IR sur les trois premières tranches, ainsi que supprimer le prélèvement à la source. Elle entend aussi hausser progressivement le plafond du quotient familial pour les familles, rétablir la demi-part des veuves et veufs et la défiscalisation de la majoration des pensions de retraite pour les parents de famille nombreuse. Dans le but de simplifier la fiscalité, elle souhaite supprimer les impôts « *à très faible rendement* ». Enfin, elle veut lutter contre l'évasion fiscale. Comment ? En s'attaquant au paradis fiscaux.

[Retour au sommaire](#)

→ **Emmanuel Macron** : Il entend « *proposer une politique fiscale plus réaliste, plus juste et plus équilibrée, avec des baisses d'impôts réparties équitablement entre ménages et entreprises* ». Selon lui, il s'agit d'aboutir « *aboutir sur le quinquennat à une baisse nette des*

prélèvements obligatoires de 20 milliards pour soutenir le pouvoir d'achat et l'investissement ». Dans ses propositions : la suppression des cotisations salariales maladie et d'assurance chômage. Cette mesure serait financée par une augmentation de 1,7 point de la CSG, sauf pour les petites retraites (+ 250 euros par an pour un(e) salarié(e) au Smic). Enfin, les couples pourraient individualiser leur IR.

→ **Jean-Luc Mélenchon** : il veut remplacer l'IR et la CSG par un « *impôt sur les revenus* ». Comment ? Sous la forme d'un « *impôt garantissant les recettes de l'État et celles de la Sécurité sociale [mais] en conservant leur affectation distincte* ». Pour ce nouvel IR, seraient créés 14 tranches imposables (au lieu de 5 aujourd'hui). **M. Mélenchon** : « *[Il faut aussi] imposer les revenus du capital comme ceux du travail par une assiette large et unifiée* ». Autre mesure : le remplacement du quotient familial par un crédit d'impôt par enfant. **Le Figaro** : « *S'agissant des plus hauts revenus, Jean-Luc Mélenchon souhaite qu'au-dessus de 20 fois le revenu médian (soit 400 000 euros de revenus annuels ou 33 000 euros par mois), la tranche d'impôt sur les revenus soit de 100 %* ». Il souhaite également supprimer « *les niches fiscales injustes, inefficaces socialement ou nuisibles écologiquement* ». La lutte contre la fraude fiscale : il faudra « *mettre en place la taxation différentielle permettant de soumettre chaque citoyen français aux impôts français quel que soit son pays de résidence* ».

<http://www.lefigaro.fr/impots/2017/03/16/05003-20170316ARTFIG00005-presidentielle-faut-il-reformer-l-impot-sur-le-revenu.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 16/03/2017, Alexis Feertchak)

● Pour gonfler ses recettes fiscales, Bercy a trouvé la martingale

Depuis le 01/01/14, les contribuables qui tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés doivent la présenter sous forme de fichiers dématérialisés lors d'un contrôle de l'administration fiscale. Depuis le projet de loi de finances rectificatif (PLFR) 2016, une nouvelle mesure a été votée par le Parlement ; cette mesure permet à la DGFIP l'examen de comptabilité, qui consiste en un contrôle fiscal entièrement automatisé, exhaustif et à distance de la comptabilité d'une entreprise. Ce qui signifie que, à réception d'un avis d'examen de comptabilité, l'entreprise concernée doit envoyer, sous 15 jours, tout le détail de sa comptabilité, avec la possibilité de se faire assister d'un conseil de son choix. La comptabilité transmise, l'administration fiscale dispose alors d'un délai de six mois pour l'étudier et pour envoyer une proposition de redressement. **Cyrille de Gastines**, cofondateur de Supervizor, un logiciel chargé de repérer les erreurs comptables : « *Certes, le texte adopté garantit toujours le caractère contradictoire du contrôle fiscal. Certes, les concepteurs du projet de loi défendent le caractère ' non intrusif ' de ce nouveau contrôle puisque le vérificateur ne se déplace plus. Certes, l'objectif louable est de lutter contre la fraude fiscale. Mais, potentiellement, toutes les conditions juridiques sont réunies pour augmenter et fortement automatiser les contrôles fiscaux* ». Un problème éventuel : la complexité de la loi en général. **Alban Clot**, cofondateur de Supervizor : « *Résultat, établir une comptabilité sans erreur, et ce, en toute bonne foi, relève de l'exploit* ». **La Tribune** : « *Avec ce contrôle à distance, l'administration fiscale est-elle en mesure de pacifier ses relations avec les chefs d'entreprises ? Peut-être. En revanche, ce qui est certain, c'est qu'elle peut, avec cet outil, envisager assez sereinement une hausse des volumes et des montants liés aux redressements* ». Ce système existe depuis 2012 en Grande-Bretagne ; intitulé « Making Tax Digital », il fonctionne grâce au logiciel Connect. **La Tribune** : « *Depuis son entrée en vigueur, les recettes fiscales supplémentaires liées à ces redressements se sont envolées* ». Ainsi, en 2015, le fisc du Royaume-Uni a récupéré 3 milliards supplémentaires de livres par rapport à 2012.

[http://www.latribune.fr/economie/france/pour-gonfler-ses-recettes-fiscales-bercy-a-trouve-la-martingale-658425.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20170314](http://www.latribune.fr/economie/france/pour-gonfler-ses-recettes-fiscales-bercy-a-trouve-la-martingale-658425.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20170314)

(Source : www.latribune.fr du 14/03/2017, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● Le patrimoine de Marine Le Pen serait sous-évalué, estime le fisc

D'après le journal Le Monde, Marine Le Pen, présidente du Front national, serait visées par deux procédures de redressement fiscal. Motif : elle aurait sous-évalué son patrimoine. **Le**

Monde : « La valeur de ses biens pourrait être réévaluée par le fisc, ce qui aurait pour conséquence de soumettre Marine Le Pen au paiement de l'impôt sur la fortune (ISF) ». La première enquête concerne le manoir de Montretout. Les services du fisc soupçonnent Marine Le Pen, son Père Jean-Marie et sa sœur Yann (constitués en SCI) « d'avoir sous-évalué de moitié la valeur de leurs parts dans la société civile immobilière » (estimée 2,5 millions par Jean-Marie Le Pen, Montretout pourrait valoir 5 millions). **Le Monde** : « Une opération de conciliation est en cours entre l'administration fiscale, d'un côté, et Marine Le Pen et son père, de l'autre ». Mme Le Pen a contesté les soupçons du fisc. La deuxième enquête concerne la maison familiale de Rueil-Malmaison. Là encore, le fisc considère que la valeur déclarée du bien a été sous-estimée, ce que dément Mme Le Pen. Autre affaire rappelée par **Le Monde** : « La justice est également à l'œuvre dans le dossier du patrimoine immobilier des Le Pen. La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a transmis en 2015 au parquet financier les déclarations de patrimoine établies en 2014 par Jean-Marie et Marine Le Pen, comme députés européens FN ». En janvier 2016, une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet national financier.

http://www.lexpress.fr/actualite/politique/elections/le-patrimoine-de-marine-le-pen-serait-sous-évalue-estime-le-fisc_1888919.html

(Source : www.lexpress.fr du 14/03/2017, avec AFP)

● La déclaration de patrimoine de Macron dans le viseur d'Anticor

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a été saisie par l'association anti-corruption **Anticor**. Motif : un supposé « manque de cohérence entre les revenus et le patrimoine déclarés » d'Emmanuel Macron. Ce manque de cohérence, d'après Anticor, concernerait la déclaration d'intérêts de l'ancien ministre de l'Economie, datée du 24 octobre 2014. **Public Sénat** : « Pour ses fonctions passées à la banque Rothschild, Emmanuel Macron déclare avoir perçu, avant impôts, environ 2,8 millions d'euros entre 2009 et 2012. Entre 2012 et 2014, il déclare 370 000 euros de revenus en tant que secrétaire général adjoint à la présidence de la République. Au total, 3,3 millions d'euros de revenus avant impôts entre 2009 et 2014, "or, le déclarant fait état d'un patrimoine de 1,2 million d'euros et d'un endettement de 1 million d'euros, soit un patrimoine net de seulement 200 000 €" lorsqu'il arrive à Bercy pointe Anticor dans son communiqué ». **M. Macron** a réagi dans le journal La Croix : « Comme banquier d'affaires, j'avais le statut d'indépendant. J'ai donc payé, sur le montant brut de ma rémunération, des cotisations sociales patronales, salariales, puis l'impôt sur le revenu. Ces cotisations ont augmenté et frappé mon dernier revenu de référence, au point que je ne gagnais plus assez pour payer mes impôts ! ». **Eric Alt**, vice-président d'Anticor, considère que cette justification est « possible » : « Mais dans ce cas la Haute Autorité peut demander des clarifications à l'administration fiscale. Cette prérogative fait partie de ses statuts. Il s'agit d'un élément de clarification ». **M. Macron** : « [Je me suis] conformé à toutes les obligations légales. [...] J'ai déclaré, dans toutes ses composantes, mon patrimoine et mes revenus [...] dans toutes les fonctions qui ont été les miennes. C'est-à-dire, quittant l'Élysée, devenant ministre, quittant mes fonctions de ministre et je le ferai en tant que candidat ».

<https://www.publicsenat.fr/article/politique/la-declaration-de-patrimoine-de-macron-dans-le-viseur-d-anticor-57188>

(Source : www.publicsenat.fr du 14/03/2017, Simon Barbarit)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Dieselgate : la direction de Renault, y compris Carlos Ghosn, impliquée

Le 16/03/17, l'AFP a rendu public le contenu d'un rapport de la Répression des fraudes qui explique que « l'ensemble de la chaîne de direction » de Renault jusqu'à son PDG Carlos Ghosn est impliquée dans cette « fraude présumée aux émissions polluantes des moteurs diesel » : « Aucune délégation de pouvoir n'a été établie par M. Ghosn concernant l'approbation des stratégies de contrôle utilisées pour le fonctionnement des moteurs ». Ainsi, la Répression des fraudes retient « la responsabilité » du PDG dans les faits de tromperie présumée visant le constructeur. **L'objet du litige** : Des « stratégies frauduleuses » auraient été mises en œuvre depuis plus de 25 ans. **Le but** : « fausser les

tests antipollution » afin de respecter les normes réglementaires. **La Répression des fraudes** : « Plusieurs véhicules étaient équipés de dispositifs de détection de cycle [qui permettaient à la voiture de repérer si elle était en train de passer des tests d'homologation. Dans ce cas, l'électronique adaptait le fonctionnement du moteur pour que ce dernier émette moins de polluants] ». Le 12/01/17, une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Paris contre Renault pour « tromperie sur les qualités substantielles et les contrôles effectués ». **Réaction de Renault** : « Aucun de [nos] services n'a enfreint les règles, européennes ou nationales, relatives à l'homologation des véhicules. [...] Les véhicules Renault ne sont pas équipés de logiciels de fraude aux dispositifs de dépollution ». **Thierry Bolloré**, directeur délégué à la compétitivité de l'entreprise : « Renault ne triche pas [...] Tous les véhicules ont été homologués conformément à la réglementation en vigueur. [...] Renault réaffirme que ses véhicules ne sont pas équipés de logiciels truqueurs. [...] Renault, comme toutes les sociétés, a des délégations de pouvoir et les a communiquées à la DGCCRF ».

[http://www.lepoint.fr/economie/dieselgate-la-direction-de-renault-y-compris-carlos-ghosn-impliquee-15-03-2017-2112088_28.php?M_BT=77616227272&m_i=he3hR8MFIZV20gCat%2BeleUI%2B1So6lhT5iVHRWJT%2BuruZ2s26%2Bwvvgw3IV8mX7_4CijRFomfD9sw%2Bu4s%2BQJplybMHwzMchz#xtor=EP R-6-\[Newsletter-Matinale\]-20170316](http://www.lepoint.fr/economie/dieselgate-la-direction-de-renault-y-compris-carlos-ghosn-impliquee-15-03-2017-2112088_28.php?M_BT=77616227272&m_i=he3hR8MFIZV20gCat%2BeleUI%2B1So6lhT5iVHRWJT%2BuruZ2s26%2Bwvvgw3IV8mX7_4CijRFomfD9sw%2Bu4s%2BQJplybMHwzMchz#xtor=EP R-6-[Newsletter-Matinale]-20170316)

(Source : www.lepoint.fr du 16/03/2017, avec AFP)

● Émissions de diesel : Opel blanchi

Le 20/03/17, le ministère de l'Économie a annoncé qu'Opel, filiale de General Motors, a été blanchie à l'issue d'une enquête de la Répression des fraudes sur les émissions polluantes de ses véhicules diesel en France. **Le ministère** : « [Des investigations et des tests sur les véhicules de la marque] n'ont pas mis en évidence de faits constitutifs d'une infraction de tromperie [et le dossier est donc clos] ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/03/20/97002-20170320FILWWW00044-emissions-de-diesel-opel-blanchi.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 20/03/2017)

● Airbus : une enquête ouverte en France pour soupçons de fraude

Le 16/03/17, Airbus a annoncé être visé par une enquête préliminaire du parquet national financier (PNF) français pour des soupçons de corruption en Grande-Bretagne. Les Britanniques ne sont pas en reste puisque le Serious Fraud Office (SFO), l'équivalent de notre Répression des fraudes, a ouvert une investigation identique (« soupçons de fraude et de corruption dans les activités d'aviation civile ») depuis le 07/08/16. PNF et SFO travaillent de concert et Airbus a affirmé qu'il « coopérera pleinement avec ces deux organismes ». De plus, le ministère de la défense autrichien a aussi déclaré vouloir poursuivre Airbus pour fraude et corruption suite à la vente d'avions de combat à l'Autriche. **Le Monde** : « Le groupe avait affirmé à la fin de janvier avoir accepté une procédure de rectification fiscale en Allemagne concernant cette vente d'avions de combat Eurofighter à l'Autriche, alors que cette transaction fait l'objet depuis des années de soupçons d'éventuels pots-de-vin ».

http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2017/03/16/airbus-une-enquete-ouverte-en-france-pour-soupcons-de-fraude_5095857_1656994.html

(Source : www.lemonde.fr du 16/03/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● La Défense : 1200 salariés d'Orange vont s'installer à Cœur Défense

Orange a annoncé qu'il allait installer sa division de service aux entreprises, Orange Business Services. Ce sont donc 1 200 salariés qui vont quitter l'Orange Stadium à Saint-Denis pour venir dans la tour B de l'ensemble Cœur Défense, à partir de l'été 2018. **Nicolas Lutgé**, managing director chez Scrapim Asset Management qui assure la gestion de l'ensemble immobilier : « Nous sommes très heureux d'accueillir les équipes d'Orange sur Cœur Défense, un locataire de tout premier plan. [...] Orange a notamment été séduit par

l'accessibilité de Cœur Défense ainsi que par la palette de nouveaux services que nous avons mis en place ces vingt derniers mois ». Un bail de 12 ans a été signé.

[http://www.leparisien.fr/puteaux-92800/la-defense-1800-salaries-d-orange-vont-s-installer-a-coeur-defense-14-03-2017-6761724.php#xtor=EREC-1481423605-\[NL92\]---\\${_id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/puteaux-92800/la-defense-1800-salaries-d-orange-vont-s-installer-a-coeur-defense-14-03-2017-6761724.php#xtor=EREC-1481423605-[NL92]---${_id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 14/03/2017)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● Onze candidats officiellement en lice pour la présidentielle

Le 18/03/17, le Conseil constitutionnel a annoncé qui étaient les onze candidats qui seront présents au premier tour de l'élection présidentielle le 23 avril. Par ordre alphabétique : Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière), François Asselineau (Union populaire républicaine), Jacques Cheminade (Solidarité et Progrès), Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France), François Fillon (Les Républicains), Benoît Hamon (Parti Socialiste), Jean Lassale (Mouvement démocrate), Marine Le Pen (Front national), Emmanuel Macron (En marche), Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise), Philippe Poutou (Nouveau parti anticapitaliste).

[http://www.lepoint.fr/presidentielle/onze-candidats-officiellement-en-lice-pour-la-presidentielle-18-03-2017-2112837_3121.php?M_BT=77616227272&m_i=lq4naZ_JzRhKl%2BIDhSx_LZ0zi879VGJPzd84ldJijHxNdzj4WoamLtNasFOd2ALtOmi0Td_5NzKdE5mjrn_qFcuall84lly#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20170318](http://www.lepoint.fr/presidentielle/onze-candidats-officiellement-en-lice-pour-la-presidentielle-18-03-2017-2112837_3121.php?M_BT=77616227272&m_i=lq4naZ_JzRhKl%2BIDhSx_LZ0zi879VGJPzd84ldJijHxNdzj4WoamLtNasFOd2ALtOmi0Td_5NzKdE5mjrn_qFcuall84lly#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20170318)

(Source : www.lepoint.fr du 18/03/2017, avec AFP)

● François Fillon mis en examen pour détournement de fonds et recel d'abus de biens sociaux

Le 14/02/17, **Me Antonin Lévy**, avocat de **François Fillon** a annoncé que son client était mis en examen pour « *détournement de fonds publics, complicité et recel de détournement de fonds publics, recel et complicité d'abus de biens sociaux et manquement aux obligations de déclaration à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), [dans l'enquête sur les soupçons d'emplois fictifs de son épouse et ses enfants comme assistants parlementaires]. [...] La mise en examen est intervenue ce matin. L'audition a été avancée pour qu'elle se déroule dans des conditions de sérénité* ».

<https://www.publicsenat.fr/article/debat/francois-fillon-mis-en-examen-pour-detournement-de-fonds-et-recel-d-abus-de-biens>

[http://tempsreel.nouvelobs.com/presidentielle-2017/20170314.OBS6581/francois-fillon-mis-en-examen-dans-l-affaire-des-emplois-fictifs.html#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20170314](http://tempsreel.nouvelobs.com/presidentielle-2017/20170314.OBS6581/francois-fillon-mis-en-examen-dans-l-affaire-des-emplois-fictifs.html#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20170314)

(Sources : www.publicsenat.fr du 14/03/2017, <http://tempsreel.nouvelobs.com> 14/03/2017)

[Retour au sommaire](#)

● Gattaz critique le « manque de vision » de tous les candidats à la Présidentielle

Le 14/03/17, **Pierre Gattaz**, président du Medef, s'est exprimé sur les charges des entreprises et les programmes des candidats à la présidentielle : « *Baisser les charges des entreprises françaises est une nécessité si on veut qu'elles arrêtent de courir face à leurs concurrents avec un boulet au pied* ». Avant de juger les différents programmes des candidats à l'élection présidentielle. M. Fillon « *semble avoir le programme économique le plus abouti sur ce point* » ; le programme d'Emmanuel Macron, lui, est qualifié de « *timoré* » : « *Emmanuel Macron doit apporter des éclaircissements : il doit soit nous rassurer soit infléchir son programme car s'il ne baisse pas durablement le coût du travail, il n'a aucune chance de redresser durablement le pays. [...] Si, comme il le prévoit, il baisse de 7 points le CICE en contrepartie de 6 points d'allègements de charge, en fait il augmente le coût du travail* ». Les 21 mars, 28 mars et 5 avril, le Medef recevra les différents candidats. Sont déjà annoncés François Fillon, Emmanuel Macron, Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan ; à l'heure où est écrit cet article, Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon n'ont pas encore donné leur réponse. **M. Gattaz** : « *[Je suis] choqué qu'aucun candidat ne propose une vision conquérante pour la France à dix ans, alors que l'hexagone possède tant d'atouts pour réussir. [...] J'ai un rêve pour la France, que les jeunes étrangers aient envie de venir y créer leur entreprise. Pour cela il faut rendre la France business friendly, accueillante : il faut améliorer la fiscalité, baisser les charges, simplifier cette bureaucratie complexe qui gêne*

*tout le monde. [La clause Molière visant à rendre l'usage du français sur les chantiers ne me] paraît pas une bonne réponse pour construire l'Europe de demain ». Avant d'ajouter qu'il était nécessaire de lutter contre la fraude au travail détaché. **M. Gattaz** : « Du travail, il y en a ! L'apprentissage permet de conduire vers des postes non pourvus et bien payés ».*

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/03/14/20002-20170314ARTFIG00140-gattaz-critique-le-manque-de-vision-de-tous-les-candidats-a-la-presidentielle.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/03/2017, Marie-Cécile Renault)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr